

CONDITIONS ET RÈGLEMENT

BULLETIN D'INSCRIPTION



MERCI DE RETOURNER VOTRE INSCRIPTION AVANT LE 15 JANVIER 2012

INTRODUCTION

Fin août 2012, La Julienne fêtera son cinquième anniversaire. Pour célébrer ce quinquennat, La Julienne et la Commune de Plan-les-Ouates organisent une exposition collective ouverte à tous sur le thème de l'homophone « R ». Cet événement se tiendra du 24 août au 16 septembre 2012 dans l'ensemble de la Maison des arts et de la culture.

Le jury et le public récompenseront chacun trois artistes ou collectifs qui se seront particulièrement distingués dans le domaine de la peinture, de la photographie, de la sculpture ou d'autres formes d'expressions. Un seul mot d'ordre, de la créativité !

RÈGLEMENT

CONTEXTE: La participation est libre et les œuvres feront l'objet d'un concours. Les domaines suivants sont admis : peinture, dessin, photographie, sculpture, volumes de toutes tendances et de toutes techniques sur tous supports. Chaque artiste présente une œuvre et les œuvres collectives sont acceptées. Une commission de 20% sera perçue sur les ventes.

THÈME: Le thème de l'exposition est « R », comme air, ère ou aire et toutes les déclinaisons comme annivers-R. Chaque œuvre doit avoir un lien avec ce thème. Celle-ci doit respecter la règle de l'anonymat, pas de signature, ni de signe distinctif apposé sur l'œuvre. Pour les œuvres exposées à l'intérieur, les peintures, photographies et dessins ne devront pas dépasser 100x100 cm, les volumes ne devront pas excéder 70 x 70 x 100 cm de haut. Pas de restriction pour les œuvres exposées à l'extérieur. Les copies et plagiat ne sont pas autorisés. Pour des raisons techniques, les installations ne sont pas acceptées.

JURY: Le jury sera composé de sept personnes dont des représentants de la Commune de Plan-les-Ouates, reflétant diverses sensibilités artistiques, d'un habitant de la Commune, d'un artiste confirmé et d'un artiste amateur. Il attribuera trois prix du jury lors du vernissage, le vendredi 24 août 2012.

- 1^{er} prix : un week-end pour deux personnes à Anvers, d'une valeur de CHF 1500.-
- 2^e prix : un week-end pour deux personnes à Hergiswil, d'une valeur de CHF 800.-
- 3^e prix : un bon d'achat d'une valeur de CHF 500.- dans un commerce de la Commune.

Le public pourra donner son avis tout au long de l'exposition. Les trois prix du public seront attribués lors de la verrée de clôture de l'exposition, le dimanche 16 septembre 2012.

- 1^{er} prix : un bon d'achat d'une valeur de CHF 200.- aux Beaux Arts Perrier
- 2^e et 3^e prix : un abonnement à la saison culturelle de Plan-les-Ouates.

MODALITÉ DE DÉPÔT: Les œuvres devront être déposées au plus tard le 10 août 2012, à La Julienne, durant les heures d'ouverture de la maison. Au dos de l'œuvre déposée devront nécessairement figurer : le nom, le prénom, l'adresse et le téléphone (fixe et portable) de l'auteur, le titre de l'œuvre, son format, sa valeur, si elle est à vendre (oui ou non) et le cas échéant son prix de vente. Les œuvres devront obligatoirement être munies d'un système d'accrochage fiable. Les œuvres papier devront obligatoirement être sur un support rigide ou encadrées. Les encadrements devront être uniquement de couleur neutre (noir, blanc ou bois naturel). La mise en place des œuvres sera assurée exclusivement par le comité d'organisation qui se réserve le droit de refuser toute œuvre contraire à l'éthique. Le comité d'organisation se réserve le droit d'opérer une sélection si un nombre trop important d'œuvres devait poser un problème de mise en scène.

MODALITÉ DE RETRAIT: Aucune œuvre ne pourra être retirée avant la fin de l'exposition à savoir le 16 septembre 2012. Le décrochage des œuvres se fera impérativement durant la semaine qui suit l'exposition.

RESPONSABILITÉS

UTILISATION DES ŒUVRES: Le participant autorise la Commune à utiliser gratuitement son œuvre dans tout document de communication. La Commune dispose du droit de reproduction de l'œuvre du participant, sous réserve de la mention de son auteur.

ASSURANCES: Les organisateurs prendront le plus grand soin des œuvres, mais déclinent toute responsabilité en cas de dommages, perte ou vol. L'assurance de l'œuvre avant son dépôt et à son retrait ainsi que durant son transport est à la charge du participant. Celui-ci doit communiquer aux organisateurs la valeur de son œuvre pour que ces derniers puissent l'assurer à sa juste valeur, de son dépôt aux organisateurs à sa récupération par son auteur.

COORDONNÉES

NOM & PRÉNOM
ADRESSE
.....
CP & VILLE
COURRIEL
TÉLÉPHONE

OEUVRE

TECHNIQUE UTILISÉE
DIMENSIONS ET POIDS APPROXIMATIF
.....
EMPLACEMENT SOUHAITÉ INTÉRIEUR EXTÉRIEUR
PRIX DE VENTE ESTIMÉ
REMARQUES DIVERSES
.....
.....

J'AI PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT
ET EN ACCEPTE LES CONDITIONS.

DATE ET SIGNATURE

TOUTE AUTRE INFORMATION PEUT ÊTRE OBTENUE SUR LE SITE
WWW.PLAN-LES-OUATES.CH/LAJULIENNE OU AU 022 / 884 64 66